

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 28 mars 2009.

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 29. Nb de délégués présents : 24. Nb de délégués votants : 24.  
Affichage convocation : 19/03/2009. Publication de la délibération : 06/04/2009. Envoi à sous-préfecture : 06/04/2009.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mars à 16 heures, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 19/03/2009 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Hosta, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

**Présents** : André ETCHEBERRY, Michel PITCHOUAGE, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Jean-Claude HARISPURU, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Jean Michel IRUME, Jean-Claude GACHEN, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Sylvie TRISTANT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés/non excusés** : Marie-Hélène OYHENART, Yves ONDARTS Anne-José CHASSEVENT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Monsieur André LARRALDE a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : convention relative aux travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif.

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme de réhabilitation des assainissements individuels en cours sur notre territoire, Monsieur le Président donne lecture d'un projet de convention relative à ces travaux ; convention à établir entre la Communauté de Communes (service SPANC) et les particuliers éligibles au programme.

Il propose aux membres du conseil d'approuver cette convention.

**Le Conseil Communautaire**, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

☞ **approuve** la convention qui lui est présentée (voir en annexe),

☞ **autorise** le Président à signer la convention avec chaque particulier éligible au 2<sup>ème</sup> programme de réhabilitation des assainissements individuels.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,

